



DIAG 09

CERTIFICAT DE SURFACE

1. IDENTIFICATION DU BIEN / INTERVENANTS

Mission : **27730619 CARNOTO COUTO**
N° Dossier : **MESURAGE-27730619 CARNOTO COUTO**
Type de bâtiment : **Habitation (maison individuelle)**
Descriptif sommaire :
Année de construction : **Non communiquée**
Département : **ARIEGE**
Adresse : **1 CITE DES TULIPES
09300 LAVELANET**
Date visite : **26/06/2019**
Section : **A**
Parcelle : **949**
Lot : **SANS OBJET**
Nature de l'immeuble :
 Co-propriété
 Partie privative :
 Maison individuelle : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
	M. CARNOTO COUTO JOSE LUIS	1 CITE DES TULIPES 09300 LAVELANET	Propriétaire	Non
	CABINET D AVOCATS CAMILLE	42 RUE DES FILATIERS 31100 TOULOUSE	Donneur d'ordre	Non

2. RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

Pas de règlement de copropriété.

Mesurage des pièces et la rédaction du présent certificat ont été établis suite à la communication et à la vérification du règlement de copropriété (ci-joint en annexe) relatif à la description et répartition du ou des lots, de servitudes et/ou d'alignements, ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant. Le propriétaire affirme être le propriétaire de l'ensemble des surfaces décrites dans notre rapport. Etabli sous réserve de la validité des documents qui nous ont été communiqués.

Malgré notre demande, aucun document ne nous a été transmis, certificat établi uniquement d'après les renseignements et indications transmis par le propriétaire et/ou le donneur d'ordre, sur la composition et la localisation du ou des lots objets du présent certificat. De ce fait nous rappelons au(x) propriétaire(s) et autres parties prenantes leurs responsabilités en cas de litiges ultérieurs concernant le présent rapport. La responsabilité de la société, ainsi que celle du technicien ayant réalisé le certificat, ne pourront être engagées. Certificat établi sans la communication et sans la vérification du règlement de copropriété relatif à la description et répartition du ou des lots, de servitudes et/ou d'alignements, ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le propriétaire. Le propriétaire nous a affirmé être le propriétaire de l'ensemble des surfaces décrites dans notre rapport.

3. CONCLUSIONS SOMMAIRES

Surface habitable totale : **109,93 m²**

4. TECHNICIEN EN DIAGNOSTIC IMMOBILIER (PERSONNE PHYSIQUE) AYANT RÉALISÉ LA PRÉSENTE MISSION

Nom, prénom : M. SOLER PHILIPPE
Société : DIAG 09
Coordonnées : 81 BOULEVARD FREDERIC ARNAUD 09200 SAINT GIRONS

5. COMPAGNIE D'ASSURANCE (COUVRANT EN RCP MON OPÉRATION DE DIAGNOSTIC)

Société : GAN
Coordonnées : 10 Place Francois Camel 09200 SAINT GIRONS
N° de police : 141216244 **Validité de la police (date d'échéance)** 31/12/2019

6. DÉFINITION DES SURFACES HABITABLES INDIQUÉES

D'après l'article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 modifiant l'article R111-2 du CCH :
« la surface habitable d'un logement est la surface de plancher calculée après travaux, déduction faite des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, ébrasements de portes et de fenêtres.
Il n'est pas tenu compte de la surfaces des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, locaux communs et autres dépendances des logements.
Pour les opérations de construction ou d'acquisition de logements existants, il n'est pas tenu compte des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre ».

7. SURFACES

Pièce	Surface
Maison	
RDC :	
Entrée	2.96 m ²
Séjour Cuisine	49 m ²
Buanderie	7.97 m ²
Couloir	8.5 m ²
WC	2 m ²
Chambre n°1	5.88 m ²
Salle de bain-WC	6.9 m ²
Chambre n°2	10.9 m ²
Chambre n°3	13.25 m ²
Salle d'eau-WC	2.57 m ²
Total	109,93 m²

8. SURFACES ANNEXES

Pièce	Surface annexe	Motivations
Maison		
RDC :		
Garage	20.5 m ²	
Terrasse	40 m ²	
Total	60,5 m²	

9. EXCLUSIONS ET CONSÉQUENCES

A la question « Y-a-t-il d'autres lots, pièces, locaux autres que ceux listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu que non.

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils ... exclus de notre mission	Justifications de ces exclusions
Aucune	

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES PAS D'EXONERATION DE RESPONSABILITE

Nous vous rappelons que sur les zones exclues listées et motivées ci-dessus, **dans le cas d'anomalie ultérieure avérée, nous n'exonérons pas de responsabilité le propriétaire de l'ouvrage.** Il en est de même pour tout devoir de conseil ayant trait ou pas à notre mission et que nous aurions pu apporter sur les zones exclues.

Cependant à réception du présent rapport, à la requête expresse du propriétaire ou donneur d'ordre, nous nous tenons à sa disposition, lors d'un complément de métrage, afin de lever tout ou partie de ces réserves (exclusions), dès lors que seront, par ce dernier, réalisés et mis à notre disposition les accès ou autorisations demandés.

(seront facturés en sus par notre cabinet uniquement les frais de déplacement : indemnité kilométrique + temps de trajet).

10. MESURES IMMINENTES

Dans le cas où l'ouvrage ou certains éléments présentent un risque imminent ou à court terme.

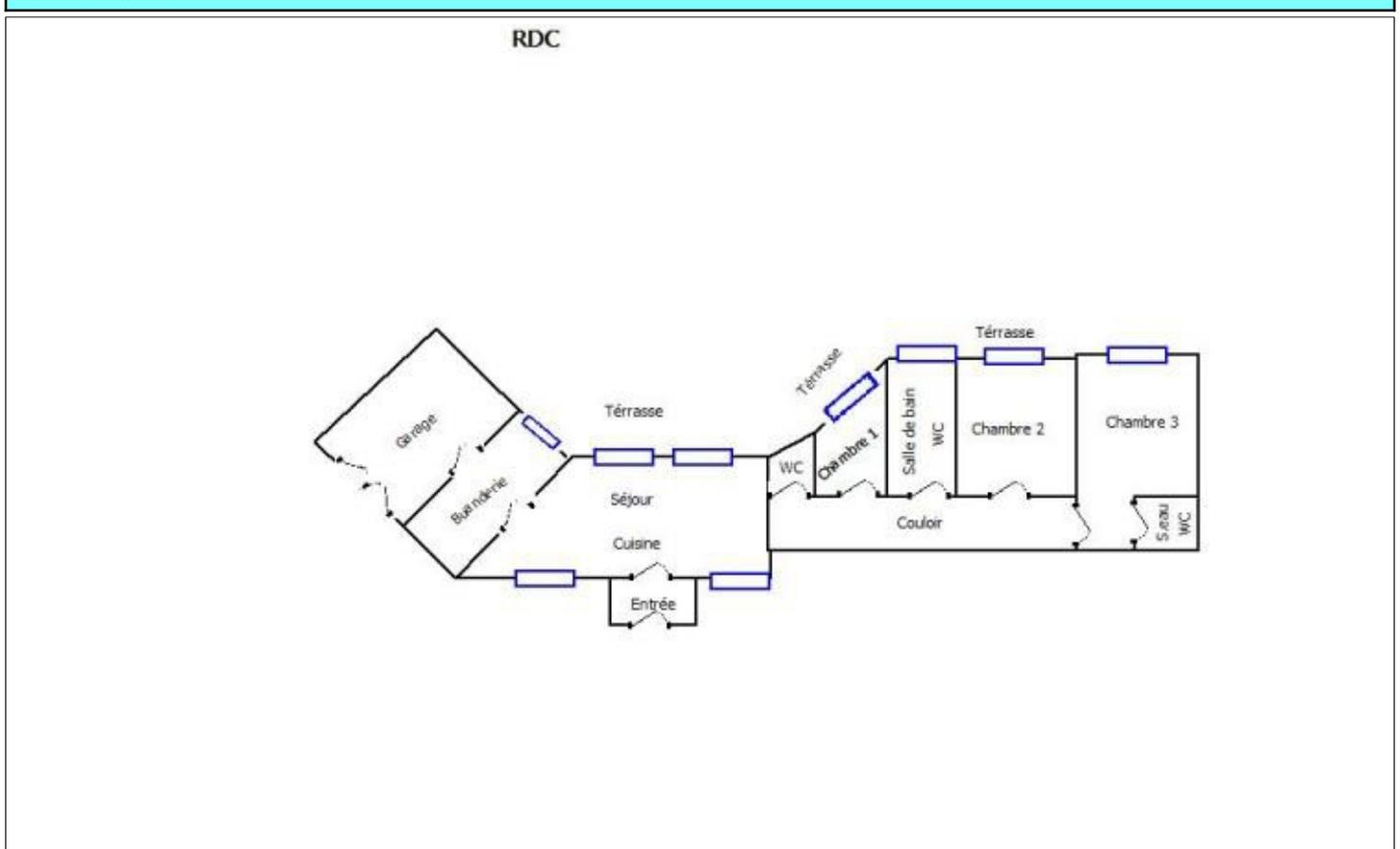
Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés par la mesure	Tierce(s) constatation(s) et mesure(s) imminente(s) pouvant en découler :
Terrain	Presence d'une piscine ne possédant pas de systèmes de sécurité piscine.

11. DEVOIRS DE CONSEILS

Le devoir de conseil peut porter sur toute remarque ou observation n'entrant pas dans l'objet de la présente mission, mais mise en évidence par un simple coup d'œil du Technicien en Diagnostic Immobilier dès lors qu'elle entre dans un des ses champs de compétences.

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés	Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :
Néant	

12. CROQUIS



Escalier	Fenêtre	Ouverture	Portes
Légendes			

Ce rapport est indivisible et ne peut être reproduit que dans son intégralité. Dossier MESURAGE LOCATIF-27730619 CARNOTO COUTO, établie le : 26/06/2019

Page 3 **EURL DIAG 09**

81 Bvd Frédéric Arnaud – 09200 SAINT GIRONS
Tel. 06,71,82,11,80 / Fax. 05,61,66,98,53

Siret n°501-917-488000-14

DATE ET SIGNATURE

Fait à SAINT GIRONS le 26/06/2019

SIGNATURE ET CACHET DU TECHNICIEN

EURL DIAG 09
81, Bd Frédéric Arnaud
09200 SAINT-GIRONS
☎ 06 71 82 11 80 - Fax 05 61 66 98 53

Nota 1 : le diagnostiqueur immobilier déclare n'avoir aucun lien susceptible d'entacher son indépendance, éthique ou déontologique, avec les professions intermédiaires à la transaction lui donnant mission, son client et tout intervenant, suite à son rapport de mission (article 271-6 du CCH)